

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2B HOLDING

Néant  \*

Exercice N clos le 31/12/2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
	Production vendue	biens	et livraisons	215		214		
			services*	intracommunautaires	217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230	1	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	1	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )				242	2 924	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAB *)		243		244		
	Rémunérations du personnel*					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI)		255		254		
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	}	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	2 924	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	( 2 923)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	200 748	
	Produits exceptionnels				(IV)	290		
	Charges financières				(V)	294	2 294	
	Charges exceptionnelles	}	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices*					(VII)	306	39 378	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	156 152	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312		156 152	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		39 378		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		198 858	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	( Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		202 822
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	191 566	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356			
	Déficits antérieurs reportables :*		dont imputés sur le résultat :				360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	191 566	



Désignation de l'entreprise SAS 2B HOLDING			Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise lieu-dit Le Pas aux Boeufs 50170 BEAUVOIR							
Numéro SIRET* 9 0 9 6 2 9 3 0 5 0 0 0 1 4							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 24			Durée de l'exercice précédent* <input type="checkbox"/>				
			Exercice N clos le 31/12/2023				
<b>ACTIF</b>			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	030			
	Immobilisations financières* (1)		040	042	376 281		
	Total I (5)		044	048	376 281		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070			
			Autres* (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	3 254		
	Charges constatées d'avance *		092	094			
	Total II		096	098	3 254		
	Total général (I + II)		110	112	379 535		
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET I			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	10 000			
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131				
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136	156 152			
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142	166 152			
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	174 005			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169	39 378			
	Comptes courants d'associés		173				
	Autres dettes		175				
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176	213 383				
Total général (I + II + III)		180	379 535				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	162 823
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	376 281
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

## **2B HOLDING**

**Société par actions simplifiée**

**au capital de 10 000 euros**

**Siège social : Le Pas aux Boeufs, 50170 BEAUVOIR**

**909 629 305 RCS COUTANCES**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 AVRIL 2024**

#### **Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

##### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 156 152,51 euros de la manière suivante :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>156 152,51 euros</b>
<b>Réserve légale</b>	<b>1 000,00 euros</b>
<b>Solde</b>	<b>155 152.51 euros</b>

**En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 155 152,51 euros.**

##### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 4 AVRIL 2024**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
Le Président  
**Baptiste GUILLARD**



I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482	376 281	484		486	376 281				
<b>TOTAL</b>		490		492	376 281	494		496	376 281				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
<b>TOTAL</b>		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5				
	6		7		8		9		10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>			579	Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2B HOLDING

Néant  \***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		680		682		684		686	

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent <sup>(1)</sup>	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

<sup>(1)</sup> Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SAS 2B HOLDING

Néant 

Exercice ouvert le : 20/01/2022 et clos le : 31/12/2023 Durée en nombre de mois 24

**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE****I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>

**II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>

**III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>

**IV Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
-----------------------------	-----------------------------	-----

**V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
---	-----

**Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE**  
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.  
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022
Effectifs au sens de la CVAE	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026

Période de référence 024 / / 160 / /

Date de cessation 186 / /

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1  
1 (1)Néant  \*Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

9 0 9 6 2 9 3 0 5 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 2B HOLDING

ADRESSE (voie)

lieu-dit Le Pas aux Boeufs

CODE POSTAL

50170

VILLE

BEAUVOIR

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

## I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

## II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  M Nom de famille  GUILLARD Prénom(s)  BAPTISTE  
 Nom d'usage  GUILLARD % de détention  75 . 00 Nb de parts ou actions  750  
 Naissance : Date  01121998 N° Département  50 Commune  AVRANCHES Pays  FRANCE  
 Adresse : N°  Voie  lieu-dit LE PAS AUX BOEUFs  
 Code Postal  50170 Commune  BEAUVOIR Pays  FRANCE

Titre (2)  M Nom de famille  GUILLARD Prénom(s)  BERNARD  
 Nom d'usage  % de détention  25 . 00 Nb de parts ou actions  250  
 Naissance : Date  04071968 N° Département  35 Commune  ST MALO Pays  FRANCE  
 Adresse : N°  Voie  lieu-dit LE PAS AU BOEUF  
 Code Postal  50170 Commune  BEAUVOIR Pays  FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 9 0 9 6 2 9 3 0 5 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2B HOLDING

ADRESSE (voie) lieu-dit Le Pas aux Boeufs

CODE POSTAL 50170 VILLE BEAUVOIR

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 2

Forme juridique SCEA Dénomination ST MICHEL DU MONT

N° SIREN (si société établie en France) 412779837 % de détention 40.00

Adresse : N° Voie lieu-dit LE PAS AU BOEUF

Code Postal 50170 Commune BEAUVOIR Pays FRANCE

Forme juridique SCEA Dénomination LE PAS AUX BOEUF

N° SIREN (si société établie en France) 910897289 % de détention 10.00

Adresse : N° Voie lieu-dit Le Pas aux Boeufs

Code Postal 50170 Commune BEAUVOIR Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT









# REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS 2B HOLDING  
909629305 IS1

Au titre de l'année N

<b>Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case</b>		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>

## I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CI en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes	250

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

### Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

## II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

### Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

## III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

**Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.**

## IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	